



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre à 14 heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle du Conseil de Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Etaient présents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE) M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), MME GIBERT (C.C. FRONTONNAIS), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), MME MAGDO (TOULOUSE METROPOLE), M. MAUREL (C.C. VAL'AÏGO), M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE)

Etaient excusés : M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME GOMEZ (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), MME MAGDO (TOULOUSE METROPOLE), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE), M. TRONCO (C.A. SICOVAL),

Excusés ayant donné pouvoir :

M. BRIAND (TOULOUSE-METROPOLE), POUVOIR A M. TERRAIL-NOVES
M. CHOLLET (TOULOUSE-METROPOLE), POUVOIR A M. TRAUTMANN

Etaient absents : M. BAGUR (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO)

Date de la convocation : VENDREDI 09 DECEMBRE 2022

Secrétaire de séance : M. MOIGN

D2022-98 - Convention avec le Lutin Vert ayant pour objet le soutien au démarrage de l'activité de ressourcerie

Decoset, labellisé en 2015 « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » et labellisé en 2022 « Economie Circulaire - Territoire Engagé pour la Transition Ecologique », mène une politique soucieuse du respect de la hiérarchie des modes de traitement. Decoset poursuit son action et s'est engagé dans la mise en œuvre d'une politique économie circulaire. A ce titre, il favorise notamment la réduction du tonnage de ses déchets encombrants voués à l'incinération et /ou à l'enfouissement, en le réorientant vers les filières de réemploi et de recyclage.

Le Syndicat entend ainsi poursuivre le développement du réemploi sur son territoire :

- en parallèle de la politique de promotion du réemploi et de l'insertion engagée par le Syndicat par le biais du marché d'exploitation de ses 13 déchèteries et de conventions signées avec les acteurs locaux du réemploi.
- dans la continuité de l'action engagée avec La Glanerie sur les déchèteries toulousaines par Toulouse Métropole, action reprise par Decoset depuis le 1er janvier 2021.

Objet de la convention

Lutin Vert, association à but non lucratif, créée le 28 décembre 2020, travaille autour de la revalorisation de jouets et jeux de seconde main ainsi que d'autres objets en lien avec l'enfance (vêtements, puériculture, etc.) dans un objectif environnemental, social et éducatif.

Accusé de réception en préfecture
081-253102636-20221215-D2022-98-DE
Date de télétransmission : 23/12/2022
Date de réception préfecture : 23/12/2022

Elle a ses locaux à l'Abbaye Sainte Marie du Désert 31 530 Bellegarde-Sainte-Marie et a ouvert une Ressourcerie® en 2021 sur le territoire de la Communauté de communes des Hauts Tolosans. Elle a débuté son activité en octobre 2021 à l'Abbaye Sainte Marie du Désert dans des locaux provisoires en attendant la réalisation des travaux sur le local définitif.

La structure est conventionnée Atelier Chantier d'Insertion depuis novembre 2021.

Cette association, soutenue notamment par la Communauté de Communes des Hauts Tolosans, la Région, l'ADEME, a pour vocation de :

- Promouvoir de nouveaux modes de consommation via le réemploi et la réparation,
- Réduire et valoriser les déchets liés aux jouets et objets liés à l'enfance,
- Faciliter l'accès aux jouets et objets liés à l'enfance,
- Favoriser l'inclusion de personnes éloignées du marché du travail via l'insertion par l'activité économique,
- Créer du lien social.

Dans le cadre de son action de développement du réemploi sur son territoire, Decoset s'engage ainsi à apporter un soutien financier à l'association Lutin vert sous la forme d'une subvention d'aide au démarrage de l'activité. Le montant de ce soutien au démarrage est de **5 000 euros**.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

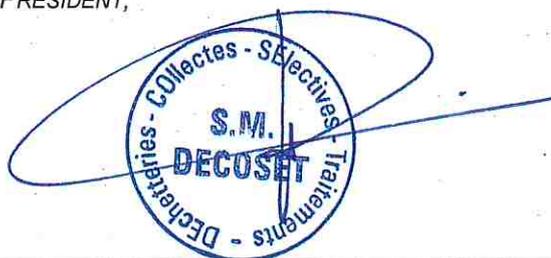
- **APPROUVE** le projet de convention avec le Lutin Vert
- **DONNE POUVOIR** au Président de signer la convention, ses avenants éventuels, et tous les actes et documents relatifs à cette affaire

Ainsi fait à BALMA, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance

M. MOIGN

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,



	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
<i>Délégués en exercice</i>	16	15	31
<i>Nombre de voix par délégué</i>	2	1	47
Présents	9	7	16
Votants	9	7	16
Pouvoirs	0	0	0
Total de voix	18	7	25
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
Votes pour	18	7	25

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20221215-D2022-98-DE
Date de télétransmission : 23/12/2022
Date de réception préfecture : 23/12/2022